

**Arrondissement de VIRTON
Province de LUXEMBOURG
Commune de HABAY**

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 16 octobre 2013

Présents :

Mr Philippe COTON,

Président,

Mme Isabelle PONCELET,

Bourgmestre - Président ;

Mr Pierre-Louis USELDING, Mr Pierre BOUILLON,

Mme Nathalie MONFORT Mr Jean-Marc DEVILLET,

Echevins ;

Mme Sylvie FASBENDER,

Présidente du CPAS;

Mr Serge BODEUX, Mr Philippe GUILLAUME, Mr Daniel SCHUTZ,

Mme Martine SIMON, Mr Jean-Michel BOCK, Mme Michèle SCHAAFF,

Mr Freddy EMOND, Mr Olivier BARTHELEMY, Mr Louis BASTIN,

Mme Nathalie MONFORT, Mme Marianne CORNET,

Mr Christophe MARQUIS et Mme Edmée GARANT;

Conseillers communaux ;

Mme Florence BRADFER,

Directrice générale.

OBJET : *Arrêt d'un règlement-taxe sur les inhumations, les dispersions de cendres et mises en columbarium*

Le CONSEIL COMMUNAL,

Vu les articles 41, 162 et 170 de la Constitution ;

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment l'article L1122-30, alinéa 1^{er} ;

Considérant la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2014;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de taxes communales ;

Vu les finances communales ;

Après en avoir délibéré ; A l'unanimité ;

ARRETE :

Article 1 : Il est établi, à partir du 1^{er} janvier 2014 et pour un terme expirant le 31 décembre 2018, une taxe communale sur :

- l'inhumation des restes mortels incinérés et non incinérés ;
- la dispersion des restes mortels incinérés ;